

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 19 JUIN 2019

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

Mme Irène MAIO, présidente

Mmes Nathalie HENRIOD, Véronique MOULLET BOUCHARDY,
 MM. Jonathan CHRISTIN, Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Hamidou HAMA,
 Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire
 Mme Christine RAMBACH, adjointe
 M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Absents excusés :

MM. Bertrand FUMEAUX, Yannick NOVELLE, conseillers

Procès-verbal :

Mme Pascale POCHON, secrétaire réceptionniste

ORDRE DU JOUR

- I. PRESENTATION DU BILAN DE LA ZONE 30 KM/H VIEUX-FOUR PAR LE BUREAU URBAPLAN
- II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- III. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- V. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES 2018 DE LA FONDATION « LES CHOUETTES »
- VI. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES 2018 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE
- VII. COMMUNICATION DES DATES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2019
- VIII. MOTIONS
- IX. QUESTIONS ET DIVERS
- X. NATURALISATIONS – HUIS CLOS

* * * * *

La présidente, Madame MAIO, ouvre la séance à 20h.00. Elle souhaite la bienvenue à tous les conseillers et les remercie pour leur présence. Elle souhaite également la bienvenue à Monsieur Martin WALTER du bureau URBAPLAN ainsi qu'à Messieurs E. HELFER et J. WAGENKNECHT, habitants de la commune. Elle excuse l'absence de Messieurs FUMEAUX et Y. NOVELLE.

I. PRESENTATION DU BILAN DE LA ZONE 30 KM/H VIEUX-FOUR PAR LE BUREAU URBAPLAN

La présidente donne tout d'abord la parole à Monsieur D. NOVELLE.

Monsieur le Maire introduit Monsieur WALTER qui est venu présenter les résultats du bilan final de la zone 30 Km/h. Il était obligatoire de faire un premier bilan avant les travaux et d'en établir un autre à la fin. Il rajoute que la Police cantonale doit être en possession de ce bilan pour pouvoir intervenir ou mettre en place des mesures répressives si besoin. Il passe la parole à Monsieur WALTER.

Monsieur WALTER rappelle que le bureau URBAPLAN a été mandaté par la commune pour réaliser des travaux pour la zone 30 Km/h. Aujourd'hui, il en ressort un bilan établi sur la base de comptages et qui se veut le plus objectif possible. Cette étude a fait l'objet d'un rapport qui est tenu à disposition à la mairie et est composé de quatre points :

1. Cadre général et démarche
2. Contexte et situation avant/après
3. Bilan de la zone 30 Km/h
4. Conclusion

20h05 Arrivée de M. COCCHIOLA.

Monsieur WALTER fait un petit historique du déroulement du projet :

2009	Le bureau URBAPLAN est mandaté par la commune pour le réaménagement de la rue du Vieux-Four en zone 30 Km/h
2011	Rapport d'expertise
2012	Réalisation des travaux
fin 2013	Mise en service de la zone 30 Km/h
2014	Inauguration en présence des Autorités communales
2019	Présentation du bilan

En plus de la modération du trafic, le bureau a également travaillé sur l'aménagement de l'espace public avec la valorisation du petit parc situé à l'entrée du chemin des Cressonnex ainsi qu'en donnant de l'espace supplémentaire aux piétons et en créant de la convivialité au centre du village.

Concernant les observations faites sur place, et conjointement avec la commune et la Police, des tubes de comptage automatique ont été posés afin d'établir une analyse de comparaison. Monsieur WALTER diffuse des images du village, avant et après les travaux réalisés. Le côté routier a été amoindri avec la création et l'amélioration des trottoirs afin de faciliter certains croisements, la création de places de parking, le remplacement de stationnement perpendiculaire, les arrêts de bus ont été surélevés et des bornes ont été installées aux carrefours.

Les comptages automatiques de vitesse ont été réalisés aux mêmes endroits qu'en 2011.

Voici les chiffres qui ressortent de ces études de comptages :

Bilan de la zone 30 Km/h (secteur sud)

2011 (40 km/h)

Rue du Vieux-Four n°11

Direction entrée ALV

Vmoy = 37 km/h

V85% = 43 km/h

Charge de trafic : 1'003 véh/j

Direction sortie ALV

V moy = 37 km/h

V85% = 45 km/h

Charge de trafic : 1'111 véh/j

Charge hebdomadaire dans les deux sens : 2'114 véh/j

2019 (Zone 30 Km/h)

Rue du Vieux-Four n° 13

Direction Peney, entrée ALV

V moy = 35 km/h

V85% = 42 km/h

Charge de trafic : 701 véh/j

Direction Bernex, sortie ALV

V moy = 33 km/h

V85% = 39 km/h

Charge de trafic : 782 véh/j

Charge hebdomadaire dans les deux sens : 1'483 véh/j (-30%)

Bilan de la zone 30 Km/h(secteur nord)

2011 (40 km/h)

Rue du Vieux-Four n°62

Direction entrée ALV

V moy = 33 km/h

V85% = 39 km/h

Charge de trafic : 896 véh/j

Direction sortie ALV

V moy = 35 km/h

V85% = 40 km/h

Charge de trafic : 729 véh/j

Charge hebdomadaire dans les deux sens : 1'625 véh/j

2019 (Zone 30 Km/h)

Rue du Vieux-Four n° 58

Direction Bernex, entrée ALV

V moy = 26 km/h

V85% = 31 km/h

Charge de trafic : 620 véh/j

Direction Peney, sortie ALV

V moy = 27 km/h

V85% = 30 km/h

Charge de trafic : 630 véh/j

Charge hebdomadaire dans les deux sens : 1'250 véh/j (-23%)

On peut constater qu'en rentrant dans le village côté Bernex, les aménagements mis en place n'ont eu que peu d'effet. En revanche, en ressortant, les gens roulent plus lentement. Le constat pour la V85% (mesure de base) n'est par conséquent pas concluant. En revanche, pour ce qui est des véhicules/jour, il y a une nette diminution du trafic à l'intérieur du village aujourd'hui. Il est difficile cependant de prétendre que c'est la mise en place de la zone 30 Km/h qui a réduit le trafic. Selon les chiffres constatés, le 40 km/h en 2011 était plus respecté que la zone 30 Km/h aujourd'hui. On parle néanmoins de 1'483 véhicules par jour ce qui n'est pas énorme sachant que le pont du Mont-Blanc est fréquenté par 70'000 véhicules par jour. Monsieur D. NOVELLE rajoute que la route de contournement est chaque jour fréquentée par 13'000 véhicules.

20h15 Arrivée de Madame RAMBACH.

La synthèse des comptages relate que la mise en place de la zone 30 Km/h a permis de réduire les vitesses au cœur du village et de diminuer les charges de trafic. Cependant, les vitesses restent trop élevées à l'entrée sud du village, sur le tronçon rectiligne de la rue du Vieux-Four où des mesures complémentaires devraient être prises. Finalement, la charge du trafic a diminué, ce qui est expliqué pour partie par la création de la zone 30 Km/h, mais il est possible que d'autres facteurs externes plus globaux en soient aussi la cause.

Au niveau des accidents recensés par la Police cantonale, il y en a que 4 à signaler depuis l'entrée en vigueur de la zone 30 Km/h en 2013. Fort heureusement sans gravité pour la plupart même si en 2016, un accident impliquant une voiture et un VAE (vélo avec assistance électrique) a fait un blessé grave. On remarque que les accidents se produisent essentiellement sur le tronçon sud de la rue du Vieux-Four.

Il ressort des observations faites sur place par le bureau URBAPLAN que la circulation est faible et apaisée aux heures de pointe. A certains endroits, quelques voitures montent sur les trottoirs notamment lors de croisements avec le bus. L'accès à l'école est assez aisé comparé à ce qu'il y avait auparavant malgré le fait que les trottoirs soient franchissables. Dans l'ensemble, la situation observée est satisfaisante.

Le réaménagement de la rue du Vieux-Four et sa mise en zone 30 Km/h correspondent bien aux attentes de la commune avant les travaux. Elle a pu constater qu'à ce jour aucune plainte de quelque nature que ce soit n'a été formulée. La présence du bus contribue largement à la modération du trafic. Cependant, Monsieur WALTER a constaté que les chauffeurs roulent parfois un peu trop vite dans le village.

A cet effet il a pris contact avec les TPG. Pour ces derniers, le village d'Aire-la-Ville est devenu un PVU (passage à voie unique). Afin de pouvoir mieux se croiser dans le village, les chauffeurs se contactent entre eux par un système de radio. C'est rassurant car la situation avec les croisements de bus au départ du projet suscitait de nombreuses interrogations. Il était même envisagé de faire un emplacement pour faciliter le croisement. Bien qu'il puisse encore y avoir des montées sur les trottoirs, notamment lors de difficultés rencontrées en cas de croisement avec des tracteurs ou autres gros véhicules, de manière générale les comportements se sont bien améliorés ces dernières années.

Concernant les constats faits par les APM qui viennent régulièrement pour effectuer des tournées dans le village, ils se disent satisfaits de la mise en place de la zone 30 Km/h. Ils installent aussi leurs propres radars préventifs et font très régulièrement de la prévention. Ils constatent que la sensation de vitesse est surévaluée par les habitants ce que démontrent bien les relevés de comptage. Finalement, ils relèvent que les comportements des conducteurs sur la route se sont améliorés ces dernières années.

En résumé, le bilan de la mise en place de la zone 30 Km/h est que :

1. Cette dernière répond aux objectifs poursuivis, d'une manière générale, elle est satisfaisante et adaptée au contexte résidentiel du village.
2. Bien que la limitation à 30 Km/h ne soit pas suffisamment respectée sur le tronçon sud de la rue du Vieux-Four (côté Bernex), dans l'ensemble le trafic est apaisé et le caractère convivial de la zone 30 Km/h se traduit bien au travers des aménagements réalisés.
3. Les observations du bureau URBAPLAN sur place et les constats de la Mairie reflètent également un fonctionnement adéquat de la zone 30 Km/h.
4. Finalement, la commune pourrait organiser des campagnes de sensibilisation à l'attention des usagers pour informer la population sur les comportements à adopter en zone 30 Km/h, en relation notamment avec la présence de l'école.

Monsieur WALTER propose des suggestions d'amélioration et de modération du trafic pour la zone sud qui a les moins bons résultats de cette étude.

A cet endroit du village, l'entrée est directe et rectiligne. Il suggère que les 5 places existantes, qui ne créent pas d'effet de ralentissement, soit inclinées en épi en rajoutant une sixième place et des emplacements pour les motos. Cela permettrait de créer une situation de rétrécissement ponctuel fort qui empêcherait les croisements, tout en laissant le passage pour le bus.

Il suggère de créer deux places de parking à l'opposé de celles existantes en ajoutant également des bacs de fleurs, laissant ainsi un passage d'environ 4 mètres pour les voitures. Cela étant très serré, les véhicules auront l'obligation de ralentir pour pouvoir se croiser.

Il est également possible de poser des « coussins berlinois » ou « gendarmes couchés » avec des mensurations qui n'entraveraient pas le passage des essieux des bus.

Monsieur WALTER a terminé sa présentation. Il est à disposition pour d'éventuelles questions.

Monsieur le Maire rajoute quelques précisions à cette présentation. Le constat est que le point faible de cette mise en place de la zone 30 Km/h est l'entrée du village du côté de Bernex. Il y a lieu maintenant d'en débattre avec le Conseil municipal pour voir les mesures à prendre pour améliorer cet état de fait. Soit, il décide de laisser les choses en l'état, soit il décide que cela ne suffit pas et renverra le dossier à la commission des routes qui contactera des ingénieurs pour étudier différentes variantes. Des bornes ont été endommagées ou cassées et il tient à ce sujet à préciser que ce n'est pas la commune qui a payé les frais de réparation mais les personnes mises en cause. Il demande s'il y a des questions sans entrer dans une grande discussion.

Monsieur ELTSCHINGER trouve que les gendarmes couchés installés ne sont pas très efficaces. Il souhaiterait savoir s'il y a une hauteur réglementaire.

Monsieur WALTER répond que le but de l'installation à ces endroits clé était avant tout pour aménager la route. Ils ne pouvaient pas être trop élevés en raison du passage des bus.

Monsieur HAMA demande s'il ne serait tout simplement pas possible d'installer un panneau pour signaler que le transit est interdit.

Monsieur D. NOVELLE dit que ce n'est pas le moment de débattre pour ce genre de question.

Monsieur ELTSCHINGER demande si lors des comptages qui ont été faits, il ressort des heures et des vitesses qui sont plus respectées que d'autres.

Monsieur WALTER lui répond qu'effectivement les comptages sont détaillés par heure et par jour sur une semaine jour ouvrable et les week end. Les vitesses élevées sont constatées plutôt la nuit. Mais cela ne représente pas une énorme différence.

Monsieur D. NOVELLE précise que ce sont des vitesses mesurées entre 50 km/h et 60 km/h. Pour répondre à Monsieur ELTSCHINGER, il rajoute que sur les décomptes figurent également les types de véhicules.

Madame MOULLET-BOUCHARDY demande si avec les deux radars préventifs de la commune posés sur des candélabres, on a pu constater une diminution de la vitesse.

Monsieur le Maire lui répond qu'on peut effectivement relever une certaine influence sur la vitesse.

Monsieur WALTER rajoute qu'il a obtenu les comptages de la police municipale mais qu'ils ne figurent pas sur son rapport car ils sont préventifs et par conséquent plus délicats à utiliser. Comme l'a relevé Monsieur D. NOVELLE, il faut étudier les différents aspects avant la mise en place de nouveaux aménagements. Pour les APM, les résultats démontrent que cela fonctionne bien.

Monsieur JOYE demande si c'est le rapport du bureau URBAPLAN qui va être envoyé pour validation.

Monsieur WALTER dit que si la commune souhaite que la Police cantonale intervienne, cette dernière va demander le rapport avant d'intervenir pour verbaliser. Concernant la sortie sud, elle n'interviendra pas au vu des résultats. En revanche, pour le côté nord, elle le fera sans problème. La demande de rapport devrait normalement émaner de l'OCT (Office cantonal des transports). Ce dernier étant débordé, c'est la commune qui a pris les devants pour le faire. Mais en finalité, il n'y a pas de contrôle exhaustif des zones 30 Km/h.

Monsieur PHILIPP trouve très intéressant d'avoir le retour de cette étude. Il demande s'il n'y a pas moyen de placer le radar plus près de l'entrée (Bernex) pour que les gens ralentissent plus vite.

Auparavant, il y avait l'îlot qui ralentissait les véhicules alors qu'aujourd'hui, l'entrée est bien plus large.

Madame MAIO clôt la discussion en remerciant Monsieur WALTER qui quitte la séance à 20h.40.

Madame MAIO poursuit l'ordre du jour de la séance et salue la présence de Madame RAMBACH et Monsieur COCCHIOLA qui sont arrivés pendant la présentation de Monsieur WALTHER.

Avant de passer au point 2, elle souhaite lire un mot personnel destiné à ses collègues pour son premier Conseil municipal en tant que présidente.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Cela n'étant pas le cas, il demande qui approuve le procès-verbal. **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

III. RAPPORTS DES COMMISSIONS

La présidente demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Commission « Sports et loisirs »

Madame MOULLET-BOUCHARDY dit que la commission s'est réunie le lundi 27 mai 2019 pour parler de la réfection du terrain de tennis. Le vote du Conseil municipal concernant ce point a été repoussé à la séance du mois de septembre.

La sortie du dimanche 16 juin 2019 à Basseruche a été annulée en raison du mauvais temps.

Commission « Culture et manifestations »

En l'absence du président, Monsieur CHRISTIN donne lecture du rapport.

Présentation Antigel 2020

La commission a reçu deux représentants du Festival Antigel, pour la présentation des projets de l'édition 2020.

Le choix a été porté sur un « made in Antigel » qui se fera en collaboration avec la commune de Cartigny.

L'édition 2020 aura lieu du 23 janvier au 15 février et marquera les 10 ans du Festival.

Finalisation du projet « soirée années 60 »

La commission a finalisé le projet de la soirée « années 60 » du 28 septembre 2019. Il y aura un groupe rock « Daddy'O » qui se produira en concert à 20h30 avec une ouverture des portes et de la buvette à 19h30.

L'entrée sera payante avec un tarif préférentiel pour les habitants.

Des petits jobs seront proposés aux jeunes.

Divers

Il a été rappelé que :

- L'exposition Nintadù Ancestral Créations se tenait encore jusqu'au 15 juin dans les locaux d'exposition de l'ancienne Mairie.
- La pièce de théâtre itinérante du Théâtre de Carouge aura lieu le dimanche 23 juin en plein-air, dans le préau de l'école d'Aire-la-Ville.
- La séance du calendrier des manifestations à l'attention des associations a eu lieu le 4 juin. Les dates annoncées seront mises sur le site internet de la commune dans la rubrique

agenda. Deux associations reprennent les activités de «l'Aérienne»: une nouvelle association «les Racletout» pour la fête de l'Escalade et l'association «l'Aire-de-Rien» pour les tournois de jass.

Aucun(e) autre président(e) de commission ne désirant prendre la parole, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La présidente n'ayant pas de communication, elle passe la parole à Monsieur le Maire.

Fête du 1^{er} août

Monsieur D. NOVELLE annonce que l'orateur de la fête du 1^{er} août sera Monsieur Didier FISCHER, vigneron et président de la Fondation 1890.

La parole est passée à Monsieur APOTHELOZ qui s'adresse aux membres de la commission « Sécurité » en leur demandant de bien vouloir rester après le conseil pour fixer une date de séance pour le mois de septembre prochain.

La présidente passe la parole à Madame RAMBACH pour trois communications.

Fête des promotions 2019

Elle rappelle que la fête aura lieu le vendredi 28 juin prochain. Elle souhaiterait que les conseillers s'inscrivent auprès du secrétariat afin de confirmer leur présence pour la partie officielle et réserver le repas à la table de la Mairie.

Théâtre de Carouge – « Les Boulingrin »

Comme annoncé dans le rapport de la commission, la représentation de cette pièce de théâtre aura lieu le dimanche 23 juin à 17 heures dans le préau de l'école. Le spectacle en plein air aura lieu même en cas de pluie. Il reste des billets à disposition pour ceux qui souhaiteraient assister à cette unique représentation.

Projet du Grand-Genève – La nuit est belle

Ce projet d'extinction lumineuse de l'éclairage public du Grand Genève aura lieu le 26 septembre 2019 avec la participation de toutes les communes du canton de Genève, dont Aire-la-Ville. De plus, un grand nombre de communes de l'agglomération franco-valdo-genevoise ont annoncé leur participation. L'année dernière, la commune de Bernex avait participé et organisé une nuit aux étoiles au Signal en mettant à disposition du public un télescope pour les contempler. Différentes manifestations peuvent être proposées cette année. On peut trouver plus d'informations sur le site : www.lanuitestbelle.org.

V. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES 2018 DE LA FONDATION « LES CHOUETTES »

La présidente passe la parole à Monsieur le Maire pour la lecture du rapport du président de la Fondation « Les Chouettes »

Il redonne la parole à la présidente.

La présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant les comptes 2018.

Monsieur JOYE demande si les charges de chauffage sont facturées directement aux locataires. Monsieur D. NOVELLE lui répond que les charges sont réparties entre les locataires, la commune et les pompiers qui occupent les locaux.

La présidente demande aux conseillers de bien vouloir voter cette délibération. **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Texte de la délibération :

Dans sa séance du 19 juin 2019, le Conseil municipal de la commune d'Aire-la-Ville a pris la délibération suivante :

Proposition relative à l'approbation du bilan du compte de pertes et profits de la Fondation « Les Chouettes »

vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2018 de la Fondation « Les Chouettes » et le rapport de gestion,

vu l'approbation des comptes par le Conseil de Fondation le 14 mai 2019 et le rapport du Président du Conseil de Fondation du 15 mai 2019,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. D'approuver les comptes au 31 décembre 2018 de la Fondation « Les Chouettes ».

VI. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES 2018 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE

La présidente passe la parole à Monsieur le Maire pour la lecture du rapport du président de la Fondation communale pour le chauffage.

Il redonne la parole à la présidente.

La présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant les comptes 2018. Ceci n'étant pas le cas, elle donne lecture du texte de délibération.

Texte de la délibération :

Dans sa séance du 19 juin 2019, le Conseil municipal de la commune d'Aire-la-Ville a pris la délibération suivante :

Proposition relative à l'approbation du bilan du compte de pertes et profits de la Fondation communale pour le chauffage

vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2018 de la Fondation communale pour le chauffage et le rapport de gestion,

vu l'approbation des comptes par le Conseil de Fondation le 12 juin 2019 et le rapport du Président du Conseil de Fondation du 13 juin 2019,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE par 8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Madame MOULLET-BOUCHARDY et Monsieur JOYE)

1. D'approuver les comptes au 31 décembre 2018 de la Fondation communale pour le chauffage.

VII. COMMUNICATION DES DATES DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2019

Monsieur D. NOVELLE annonce les dates des séances du Conseil municipal pour le deuxième semestre 2019, à savoir :

Mercredi 25 septembre 2019 à 20 heures
Lundi 28 octobre 2019 à 20 heures – étude du budget
Lundi 11 novembre 2019 à 20 heures – approbation du budget
Lundi 16 décembre 2019 à 19 heures

Jeudi 10 octobre 2019 - Commission des finances

VIII. MOTIONS

La présidente demande si quelqu'un a une motion à proposer.
Cela n'étant pas le cas, elle passe au dernier point de l'ordre du jour.

IX. QUESTIONS ET DIVERS

Monsieur NODA GONZALEZ dit qu'il lui semble qu'il y a eu une erreur de comptage dans les voix lors de l'approbation de la délibération du point no. VI. Après vérification, les chiffres de 8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions sont confirmés.

La présidente demande s'il y a d'autres questions ou divers. Cela n'étant pas le cas, et étant donné que le dernier point à l'ordre du jour est une naturalisation qui se traite à huis clos, elle demande au public de quitter la salle.

La séance est levée à 21 h. 05.